CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 19 mars 2019 par le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant modification de l'arrêté du 3 octobre 2002 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française', a été rayée du rôle le 18 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BFETPBAEG-GFHAHPP‡